COMMUNE DE LA GIETTAZ

AVIS D'ENQUETE

Enquête publique sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Maire de La Giettaz (Savoie) en date du 19 mai 20200 le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme sera soumis à enquête publique
Du Lundi 08 juin 2020 au vendredi 10 juillet 2020 inclus

La révision porte sur :

- la mise en compatibilité avec le SCOT Arlysère approuvé en mai 2012, notamment sur les quotas de zones en densification et en extension
- la prise en compte des dispositions des loi Grenelle et ALUR
- le renforcement des pôles d'activités touristiques sur le secteur du Plan
- développer les possibilités d'habitat permanent sur l'ensemble de la commune y compris les OAP.
- Faciliter l'installation et le maintien d'activités agricoles, artisanales et commerciales.
- Le règlement

Monsieur Philippe NIVELLE, a été désigné comme commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables en mairie de La Giettaz aux jours et heures habituels d'ouverture, soit les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 08h30 à 11h45,** à l'exception des jours fériés, où chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur en mairie, ou encore à l'adresse mail enquete-publique-1954@registre-dematerialise.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse suivante https://www.registre-dematerialise.fr/1954

Ce dernier recevra personnellement à la mairie de LA GIETTAZ les :

- **Mercredi 10 juin 2020 de 14 h à 17 h**
- **lundi 22 juin 2020 de 14 h à 17 h**
- **Samedi 04 juillet 2020 de 09 h à 12 h**
- **vendredi 10 juillet 2020 de 09 h à 12h**

Dans le strict respect des gestes barrières.

Les informations relatives à l'enquête sont également consultables sur le site Internet de la commune de La Giettaz : http://www.mairie-la-giettaz.fr/

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de La Giettaz et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site Internet de la commune de La Giettaz.

Au vu du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, le conseil municipal de La Giettaz délibèrera à la suite pour approuver le projet de révision du PLU.

Les informations environnementales se rapportant au projet figurent au dossier soumis à l'enquête.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire de La Giettaz et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celui-ci.

MAIRIE DE LA GIETTAZ (SAVOIE) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire
Noël BIBOLLET.

L'Adjoint délégué